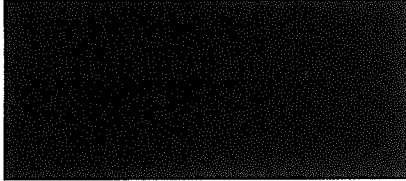


TRANSMISSION PAR COURRIEL

Montréal, le 23 février 2018



Courriel : 

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 5 février 2018

Réf. : 2017-011




La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue le 5 février 2018 visant à obtenir les rapports de lecture ainsi que les détails de financement du projet *Life of John Donovan* de Xavier Dolan.

Dans un premier temps, notre Société refuse de vous communiquer les rapports de lecture du projet. Le refus de notre Société s'appuie à cet égard sur l'article 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) qui permet à un organisme de refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits depuis moins de dix ans par un membre de son personnel dans l'exercice de ses fonctions ou, à sa demande, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

Dans un deuxième temps, nous donnons suite à votre demande concernant les détails de financement en vous confirmant que notre société n'a financé aucun long métrage, mais a participé au financement du projet *Life of John Donovan* pour un total de 1 300 000 \$. Le projet a reçu un montant de 520 000 \$ déboursé le 6 juillet 2017, 455 000 \$ le 14 juillet 2017, 195 000 \$ le 28 août 2017 et 130 000 \$ restent à verser.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer,  l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,



Suzie Bouchard